

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MINGANIE
MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE-D'ANTICOSTI**

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti tenue le 14 mars 2024 à 19h00 au 62, chemin de la Rivière-Aux-Canards, et conformément au *Code municipal* sont présentes, madame le maire, Hélène Boulanger, mesdames les conseillères Isabelle Plante, France Cloutier, Shawna Doucet et Marie-Pierre Gagnon formant quorum sous la présidence de madame le maire.

Monsieur Mathieu Gravel, directeur général et madame Myriam Lafleur, directrice générale adjointe, greffière-trésorière sont également présents. Madame Lafleur agit à titre de greffière.

1.0 Ouverture de la séance extraordinaire du 14 mars 2024

Madame le maire, Hélène Boulanger ouvre la séance extraordinaire du conseil du 14 mars 2024 à 19h00 après constatation du quorum.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 MARS 2024

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

3. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 MARS 2024

4. ADMINISTRATION

4.1. Adoption du règlement d'emprunt R-226-2024 décrétant des dépenses et un emprunt relatif au projet de mise aux normes de l'usine d'eau potable

4.2. Adoption du règlement d'emprunt R-227-2024 décrétant des dépenses et un emprunt relatif à la construction de l'hôtel de ville et du centre communautaire

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 MARS 2024

2.0 Signification de l'avis de convocation

Les membres présents du conseil reconnaissent avoir reçu leur avis de convocation pour la séance extraordinaire du 14 mars 2024 à 19h conformément à l'article 153, 2^e alinéa du *Code municipal du Québec*. L'avis de convocation a été transmis à tous les membres du conseil le 12^e jour du mois de mars 2024.

3.0 Approbation de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 14 mars 2024

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon, appuyé par la conseillère madame France Cloutier et résolu à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil du 14 mars 2024 tel que proposé.

Résolution 2024-03-14-3.0

ADMINISTRATION

4.1 Adoption du règlement d'emprunt R-226-2024 décrétant des dépenses et un emprunt relatif au projet de mise aux normes de l'usine d'eau potable

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon et que le projet de règlement R-226-2024 a été déposé lors de la séance ordinaire du 12 mars 2024;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame France Cloutier, appuyé par la conseillère madame Shawna Doucet et résolu à l'unanimité;

QUE le règlement n° R-226-2024 « Règlement décrétant des dépenses et un emprunt relatif au projet de mise aux normes de l'usine d'eau potable » soit adopté.

Résolution 2024-03-14-4.1

4.2 Adoption du règlement d'emprunt R-227-2024 décrétant des dépenses et emprunt relatif à la construction de l'hôtel de ville et du centre communautaire

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné par la conseillère madame Isabelle Plante et que le projet de règlement R-227-2024 a été déposé lors de la séance ordinaire du 12 mars 2024;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Shawna Doucet, appuyé par la conseillère madame Isabelle Plante et résolu à l'unanimité :

QUE le règlement n° R-227-2024 « Règlement décrétant des dépenses et un emprunt relatif à la construction de l'hôtel de ville et du centre communautaire » soit adopté.

Résolution 2024-03-14-4.2

5.0 Période de questions

Le conseil répond aux questions du public.

6.0 Clôture et levée de la séance extraordinaire du 14 mars 2024

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Isabelle Plante, appuyé par la conseillère madame Shawna Doucet et résolu à l'unanimité de clôturer la séance extraordinaire du conseil du 14 mars 2024.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, madame le maire Hélène Boulanger, lève la séance extraordinaire du 14 mars 2024 à 20h01.

Résolution 2024-03-14-6.0

Hélène Boulanger
Maire

Myriam Lafleur
Directrice générale adjointe, greffière-trésorière